

Futur ou Futur antérieur? Quelle temporalité politique?

Denis Bertrand

Abstract Our hypothesis is that the past-future tense, a grammatical tense which is devalued, is defining a new and crucial political temporality. After developing the philological analysis of this verbal form, with its two main temporal and modal meanings, we come to its irruption into the political space, symbolically marked by the activism of the young Greta Thunberg. The socio-political importance of a past of the future implies the modal consolidation of the latter according to 'certainty': the scenarios of the future linked to ongoing and announced catastrophes (global warming, pandemics) set up the screen of the past-future tense. The discussion is then extended to Bruno Latour's distinction between future and "avenir", against the theoretical background of Semiotics of enunciating instances (Coquet) and the ancient theological debate on Predestination, free will, the thought of disaster and salvation (effective grace / sufficient grace).

L'expérience proposée par le mode d'organisation du XLVIII^e congrès de l'AISS – interventions à distance en journées perlées sur quatre semaines sous contrainte du Covid-19 – a mis le futur dans le présent et fait d'emblée de ce présent un passé. Un congrès de science fiction, en somme. Envisagé globalement, le plan de l'expression organisationnel rejoignant le plan du contenu des débats – la thématique elle-même : « Futuro passato » –, ce congrès offrait aux participants une expérience sensible d'ordre semi-symbolique dont chacun a pu apprécier la dimension à la fois créative et esthétique.

Cette observation liminaire illustre la complexité et la richesse des significations qui auréolent le *futur*, un domaine faiblement exploré par la recherche sémiotique au cours de son histoire, en tout cas dans son versant greimassien. On doit excepter cependant une ancienne livraison du *Bulletin* du GRSL¹, intitulé « Sémiotique et prospectivité » (Hammad, Avila Bellosa 1984). Ce numéro était consacré pour l'essentiel à la confrontation des différents régimes de rationalité attachés à la définition de l'avenir : rationalité scientifique du calcul, rationalité divinatoire, rationalité contractuelle de la promesse, etc. La contribution ici proposée s'inscrit dans la continuité de cette recherche programmatique.

Son objet est une question : « Le futur antérieur : nouvelle temporalité politique ? », que nous pouvons développer ainsi : le futur antérieur peut-il ou doit-il être considéré comme une nouvelle temporalité politique, et à quelles conditions ? Une telle « nouveauté » implique-t-elle que cette forme temporelle était auparavant exclue du champ politique ? D'ailleurs qu'entend-on exactement par « futur antérieur » ? A ces questions s'ajoutent les ambiguïtés liées à la plurivalence du mot « politique » : s'agit-il de la temporalité *de la* politique ? de la temporalité *du* politique ? de la temporalité *au sein du discours* politique ? ou s'agit-il de la temporalité *en elle-même* politique, c'est-à-dire conditionnant la vie collective dans la cité ? Nous espérons que les remarques et les éléments d'analyse qui suivent pourront apporter des réponses à ces questions.

¹ *Bulletin* du Groupe de Recherches Sémio-Linguistiques, créé par A. J. Greimas en 1977 et devenu ensuite, augmenté de *Documents*, la revue *Actes sémiotiques*, dont la publication se poursuit aujourd'hui après la transmission de la responsabilité de sa rédaction à différents chercheurs : A. Hénault, E. Landowski, J. Fontanille, A. Beyaert-Geslin, E. Landowski, J. Alonso Aldama.

Commençons par une célèbre boutade de Winston Churchill : « Être un homme politique, c'est être capable de dire à l'avance ce qui va arriver demain, la semaine prochaine, le mois prochain et l'année prochaine. Et d'être capable, *après*, d'expliquer pourquoi rien de tout cela ne s'est produit. »

Cette remarque plaisante a le grand intérêt de fixer les grands régimes de la temporalité politique. Et tout d'abord les deux temps rois de la profession : le futur et le passé. Elle occulte précisément, du même coup, l'espace temporel central du présent, celui du faire lui-même. Le futur, c'est le temps de la vision, de la promesse, du projet, du programme ; et le passé, c'est celui de la mémoire et de l'oubli – ajoutons aujourd'hui celui de la post-mémoire et celui de la prescription d'oubli –, mais également celui du compte-rendu, de l'histoire, de la commémoration et de tous les rituels de l'identité entretenue. Ces deux horizons temporels – ou qui se présentent comme des horizons – sont nourris de configurations discursives diverses (vision et engagement d'un côté, narration et filiation de l'autre) qui ont pour effet de les peupler, de les concrétiser, de leur donner une consistance que, sans elles, ils n'auraient sans doute pas : le figuratif, le thématique, le passionnel, l'axiologique y prennent ancrage, déployant aux yeux des citoyens les représentations essentielles du rôle thématique-pathémique de « l'homme » ou de « la femme politique ». Entre ces deux temporalités, futur et passé, le présent fait figure de parent pauvre, peut-être contraint par la dynamique rétensive et protensive de la temporalité immédiate, pour reprendre les concepts husserliens. Mais à cet égard, le futur antérieur fait figure de parent encore plus pauvre ! Il n'a littéralement pas d'existence politique – si ce n'est peut-être, ponctuellement, dans le discours oppositionnel, ce qui n'est pas sans intérêt : qu'est-ce que vous, les gouvernants, aurez fait et n'aurez pas fait ? Quelles raisons font que nous savons, d'avance, que vos promesses n'auront pas été tenues ?

Il est donc piquant d'observer une trace de sa présence dans la citation de Winston Churchill, à travers ce passé composé final qui nous dit que le propre de l'homme politique est d'être capable « *après* », « d'expliquer pourquoi rien de tout cela ne s'est produit ». Ce qui surgit ici, par rapport au temps 0 de l'énonciation, c'est bien le passé du futur, le « ce qui se sera passé », et c'est surtout – via l'explication, qui vaut justification – le problème de la *responsabilité* de l'homme politique (accessible ici par ironie). On aperçoit ainsi, d'emblée, la portée du futur antérieur. Nous allons y revenir.

Seconde remarque initiale, il convient de noter que chez les linguistes eux-mêmes, le futur antérieur fait également figure de « parent pauvre »². Il est à la remorque du futur. Il est toujours décrit à sa suite, en quelques lignes, dans les grammaires. Et, en dépit de sa complexité – qui est aussi sa richesse –, il n'a fait l'objet que de quelques études chez les spécialistes du verbe, études savantes certes, mais ponctuelles. Quelle est la raison de cet état de fait ? Il s'explique tout d'abord par la rareté relative de son emploi et par sa dépendance formelle du futur. Mais une autre explication tient aussi à ce que bon nombre de langues ne possédant pas de moyens flexionnels pour marquer ce futur lui-même, le futur antérieur passe aux oubliettes : on a pu constater que, sur un corpus de deux cents langues, plus de la moitié sont dépourvues de morphèmes verbaux spécifiques pour signifier le futur. Or, il se trouve qu'en 2019, pour la première fois dans le contexte français tout du moins, un numéro complet de la revue *Langue française* a été consacré à l'examen du futur antérieur (2019/1, n° 201, Paris, Armand Colin, sous le titre « Le futur antérieur en français »). Aubaine pour le sémioticien.

² Cf. Do-Hurinville Danh Thành, Abouda Lotfi 2019, p. 6. Cf. aussi Ciszewska-Jankowska, 2014, p. 8 : « Nous estimons que le FA [Futur Antérieur] est très souvent considéré comme un parent pauvre du système temporel du français. »



1. Entre temporalité et modalisation, le futur antérieur des linguistes

Ce qu'on y apprend d'abord, c'est à se débarrasser d'une définition juste mais sommaire et partielle du futur antérieur. Celle que l'on trouve chez les Grammairiens de Port-Royal (Lancelot 1660), critiquée dès le XVIII^e siècle, par Nicolas Bauzée notamment qui leur reproche de ne considérer le futur antérieur que comme indiquant à la fois :

- une action future en soi, et
- une action passée par rapport à une autre action qui est future.

C'est la définition qu'en donnent, sommairement, toutes les grammaires aujourd'hui. Elle est juste sans doute, mais trop partielle. L'introduction à ce numéro de *Langue française*, en présentant la problématique et les contributions qui suivent, souligne avec force un trait que la définition traditionnelle, trop exclusivement temporelle, n'indique pas : la *dimension modale* du futur. Cette charge modale prend acte de ce fait que le temps à venir comporte inévitablement des traits épistémiques de probabilité et d'incertitude, d'hypothèse, d'éventualité et de contingence : pouvoir être ou ne pas être.

Ces traits sont évidemment constitutifs aussi du futur antérieur. C'est ainsi que l'on distingue très clairement dans cette forme verbale, deux principales variétés : celle qui met l'accent sur les valeurs temporelles, et celle qui met l'accent sur les valeurs modales.

Au sein de la première classe, celle des valeurs temporelles, les linguistes distinguent l'emploi « absolu », désignant ainsi une action réalisée qu'on envisage à partir d'un certain moment du futur, du type : « Demain, il *aura écrit* sa conférence », et l'emploi fondé sur une relation avec le futur simple, du type : « Quand j'*aurai écrit* ma conférence, je prendrai un petit verre de vin. »

Quant à la variété qui met l'accent sur les valeurs modales, le futur antérieur associe, ou non, les modalités épistémiques (l'incertitude par exemple) avec le trait aspectuel de l'accompli, quel que soit le lieu temporel des événements concernés, qu'ils se situent dans le futur ou qu'ils se situent dans le passé. Ainsi, un personnage de Michel Butor dans son roman *La Modification* qui, comme on le sait, se passe dans un train, s'étonne de l'extinction soudaine de la lumière dans le wagon, et s'interroge : « Quelqu'un *aura demandé* d'éteindre » ... peut-être, probablement, sans doute... Ou bien, tel autre personnage pourra dire : « J'ai passé deux mois de confinement avec Camille. Jamais je n'*aurai été* aussi heureuse ».

Il suffit de comparer ces deux contextes narratifs d'emploi pour se convaincre de la complexité, temporelle et modale, de cette forme verbale : « Dans trois mois, tout ira bien. Il *aura oublié* », signification temporelle *stricto sensu*, et « il ne m'a pas appelé hier comme prévu. Il *aura oublié* », signification modale, d'ordre épistémique, exprimant l'incertitude ou la probabilité.

C'est dire si le nuancier sémantique du futur antérieur est riche. Et nous n'effleurons ici que quelques aspects de sa description linguistique. Le numéro récent de *Langue française* que nous évoquons, avec ses sept contributions auxquelles on peut ajouter quelques autres articles plus ou moins récents, montre une diversité d'emplois et un potentiel d'analyse remarquables³. Bref, un chantier ouvert pour la sémiotique du discours, et particulièrement du discours politique.

Car ce n'est pas dans cette discussion théorique que nous souhaitons nous engager – faute, du reste, de compétence grammaticale spécialisée –, en évoquant l'intervention du futur antérieur dans le champ politique, sa réhabilitation, ou plutôt son habilitation. Mais nous retiendrons cependant de ces lectures, en sémanticien, le paradoxe modal qui caractérise ses emplois. D'un côté en effet le futur antérieur consolide le futur, il en assure la fermeté, il l'impose comme certain puisqu'il l'actualise déjà en le dotant d'un passé : « Dès que tu *seras rentrée* de vacances, nous nous reverrons, j'ai hâte ! » Et, d'un autre côté, il installe un univers flottant d'incertitude et d'éventualité, auxquelles peuvent même s'ajouter des effets passionnels – un trouble, un zeste d'inquiétude, voire un soupçon d'angoisse – dans les simulacres projetés d'un passé du futur dans le passé : « Il nous avait dit qu'il arriverait ce soir : il *aura manqué* son avion. »

³ Nous pensons notamment à une étude publiée en 1996 par un jeune linguiste à l'époque, Henri Portine, qui envisage cette temporalité ouverte dans la perspective énonciative de la théorie des « repérages » d'Antoine Culioli (1990), imposant sur cette base la pluralité des axes de la temporalité dans l'emploi du futur antérieur (cf. Portine 1996).



Cette double valence épistémique nous semble décisive lorsque le futur antérieur s'engage en politique.

2. Le futur antérieur, engagé en politique

C'est en écoutant, au cours des deux années passées, les discours de la jeune activiste du climat, Greta Thunberg, que cet engagement nous est apparu. Il nous a semblé qu'elle incarnait le futur antérieur, ou plutôt que cette temporalité se trouvait au foyer de son discours et déterminait la force de son interpellation et la radicalité de ses modes d'adresse. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet lors d'un séminaire à Urbino, organisé par Paolo Fabbri, Tiziana Migliore et Gianfranco Marrone en septembre 2019. Nous nous permettrons de reprendre ici succinctement, en d'autres termes et dans une perspective plus systématique, quelques éléments de cette analyse, avant de chercher à approfondir, en vue d'une possible généralisation, les enjeux contemporains du futur antérieur.

Nous constatons, pour commencer, que la théorie des « deux corps du roi » développée par l'historien médiéviste Ernst Kantorowicz dans son célèbre essai éponyme de philosophie politique (1989) se fonde sur des critères temporels et aspectuels : qu'il s'agisse du corps charnel et mortel d'un côté, ou du corps institutionnel et supposé immortel de l'autre, ils expriment tous deux des régimes de temporalité différents, caractérisés par un aspect terminatif pour le premier et duratif pour le second. Plus encore, ils disposent dans l'entrelacs de ces deux temporalités une sorte de résolution mythique du noyau tragique du temps comprimé dans la catégorie *vie / mort*.

Le coup de tonnerre provoqué par l'irruption de Greta Thunberg sur la scène politico-médiatique pourrait alors s'expliquer sur cet horizon des régimes de la temporalité politique. L'événement, par essence inattendu puisqu'il relève d'une logique concessive selon les propositions de la sémiotique tensive (Zilberberg 2006)⁴, serait alors d'imposer la survenue d'un nouveau corps politique dans ce même système, car Greta Thunberg introduit une temporalité inédite dans l'espace de la cité : le passé du futur. Et cette temporalité définit les contours d'un troisième corps. Celui-ci ne concerne plus la durée bornée de la vie humaine, soumise à une loi biologique ; il ne concerne plus la supra-temporalité de la permanence institutionnelle, adossée à une conception mystique et sacrée du pouvoir ; il concerne, engendrée par les ravages de l'anthropocène, la temporalité renversée du futur antérieur : ce futur qui est *déjà* le passé du futur. « Voilà, avec ce que vous faites, la planète que vous nous *aurez laissée*. »

Cette proposition analytique se trouvait soutenue par un phénomène semi-symbolique puissant. En effet, l'apparence physique de Greta Thunberg, reconnue généralement comme troublante, portait déjà en elle-même, dans sa substance d'expression pourrait-on dire – et à tout le moins dans sa forme d'expression –, la marque de cette temporalité complexe. Elle incarne – littéralement, dans sa chair – un syncrétisme temporel. Son corps manifeste la pluralité des temps sur le mode d'une discordance – celle du passé dans le futur – qui est le propre du futur antérieur ; c'est ainsi qu'elle conjugue les traits de l'enfance promise à l'épanouissement avec ceux de la vieillesse promise à la décadence. Elle incarne cette distorsion des temps de la vie, sur le mode des sur-contraires de la sémiotique tensive : en elle, les catégories semblent poussées à l'extrême. Trop de trop, elle est hors de toute justesse. Ce sentiment d'« injustesse » tient au corps d'une enfant à peine pré-pubère – fillette, avec un visage poupin – associé à une expression lasse, fataliste et amère, comme celle d'une personne âgée : les commissures tombantes de ses lèvres expriment le ressentiment d'une vie déjà ratée alors même qu'elle est à venir. On pouvait relever, à l'appui de cette observation, d'autres manifestations de cette dualité sensorielle et sémantique : le timbre et le ton de la voix, grave et monocorde, signifiant d'un registre tragique opposable aux variations de tempo qui manifestent les humeurs légères propres à la jeunesse. De même, le contenu de son discours, technique et référentiel, étranger à tout rêve d'enfant, qui se fait de plus en plus sombre au fil de ses interventions, comme si les événements futurs qu'elle annonce avec des chiffres étaient déjà là, s'étaient déjà produits, appartenaient déjà à notre passé commun.

Et du haut de cette perspective inversée, la jeune fille encore enfant dit aux adultes : « vous n'êtes pas

⁴ L'événement, dans la perspective tensive, relève d'une logique du « survenir », induisant la syntaxe concessive du « bien que » associée à un double trait aspectuel de ponctualité et d'inchoativité : « Alors que rien ne le laissait prévoir, la porte s'est brusquement ouverte... ».

assez matures ! ». Son corps donc semble porter les empreintes de ce qu'elle redoute, et en est déjà affecté. Elle est d'outre-temps. Elle est le corps du passé du futur. Elle nous parle depuis le futur. Le futur antérieur.

Il se dégagait ainsi de ce chiasme temporel un ensemble de contradictions. Paroles d'adulte dans un corps d'enfant, force impérieuse dans une silhouette chétive, compétence assumée dans un être d'apprentissage : tout chez elle se présente sous forme de tensions entre des termes incompatibles. Ce type de collision sémantique a, comme on le sait, deux issues : ou bien une incohérence inacceptable ou bien la naissance d'un mythe. Plusieurs commentateurs patentés (l'académicien Alain Finkielkraut, entre autres) ont opté, de manière agressive, pour la première interprétation. Or, selon nous, c'est plutôt la seconde lecture qui, reposant sur la cohérence propre au futur antérieur, nous permet de prolonger notre hypothèse. De fait, nous avons bien ici les ingrédients du mythe : sa force narrative est de rendre compatibles des réalités perçues comme ne les étant pas, comme *ne pouvant pas* les être, et qui, pour cette raison, ébranlent notre perception et sont insécurisantes.

3. La hantise du futur

En effet, au-delà de cette incarnation particulière, c'est sur la problématique plus générale du futur antérieur en lui-même, en tant que temporalité politique, qu'il importe réfléchir pour en faire ressortir les enjeux.

Le futur antérieur, ici, naît de la hantise du futur, tel que les hypothèses prospectivistes en dessinent aujourd'hui les contours incertains mais plus que probables. Qu'est-ce que la hantise ? Cette passion mériterait un examen sémiotique approfondi. Le dictionnaire la définit comme « caractère obsédant d'une idée, d'une pensée, d'un souvenir ; préoccupation constante dont on ne parvient pas à se libérer » (*Petit Robert*). Arrêtons-nous un instant sur chaque segment de cette définition. Le « caractère obsédant » souligne le trait aspectuel de l'itérativité, une itérativité en elle-même sensibilisée : l'objet qui en impose alors les simulacres est intensifié, de manière répétitive ou plutôt récursive, par l'enchaînement en abyme des causes et de leurs effets – qui apparaissent alors comme inéluctables. Le sujet d'une perception devenue hantise appréhende négativement son objet comme une menace déjà actualisée, modalisée par le /ne pas pouvoir ne pas être/. La triade de la définition : « une idée, une pensée, un souvenir », indique que cette passion peut surgir de tous les régimes temporels : futur, présent ou passé. Quant au second segment définitionnel, il reprend de façon paraphrastique le premier segment et vient ainsi illustrer le fonctionnement même de la hantise : la répétition. On y retrouve l'ouverture temporelle de la « préoccupation », davantage orientée cette fois vers le futur ; on y retrouve l'itérativité, mais infléchie cette fois en durativité (« constante ») ; et on y retrouve la structure modale de la hantise, qui est de pas pouvoir agir sur ce qui ne peut pas ne pas être, ce dont « on ne parvient pas à se libérer ».

Comment donc le futur peut-il nous hanter, et comment procède-t-il pour ce faire ? Le caractère « constant », et par là devenu « obsédant », résulte des phénomènes d'intensification que recèlent les passions de l'anticipation : l'appréhension, l'inquiétude, l'angoisse, qui sont des passions de l'inattendu attendu, avec leur concrétisations figuratives dans le contexte du réchauffement climatique : les catastrophes météorologiques annoncées, l'effondrement de la biodiversité, les scénarios collapsologiques, etc.

Dans ce contexte, les jeux de perspectives et de points de vue se croisent et s'entrechoquent, échouant à former un collectif unifié. Les intérêts du temps ne sont pas partagés de manière identique, ni même équitablement, entre les sujets rapportés à leurs générations. A chacune son propre calcul. Ainsi pour la génération déclinante, celle des enfants nés entre 1945 et 1965, ceux du « Baby Boom », moqués aujourd'hui par la fameuse expression ironique de leurs descendants « OK Boomer ! », on peut dire, en un mot, qu'elles en ont profité, puisque tout leur est advenu en bénéfice : pas de guerre, la libération des mœurs, les voyages autour du monde, la croissance, la consommation à tout va... le futur rayonnait ! Mais pour la génération montante, au sortir de l'adolescence, la hantise du futur n'est plus seulement « ce que le monde va devenir », ou « ce que nous allons devenir dans ce monde », mais, en raison de la disjonction actorielle que nous soulignons ici, cette hantise devient ce qui *aura été* ou *n'aura pas été fait* par ceux qui *auront vécu* avant ce moment annoncé, déjà dessiné, gravé dans le futur. Car le

futur antérieur a pour propriété de modifier le mode d'existence du futur, de le faire passer du stade de la virtualisation à celui de l'actualisation, et presque à celui du « déjà réalisé » : c'est un futur affecté de la modalité aléthique du « nécessaire », de l'« inévitable ». Le futur antérieur a pour effet d'augmenter ainsi, si on peut dire, le taux de présence du futur et de le rendre aussi concret que s'il avait été le présent. Car, comme lui, il a un passé. C'est ainsi que le futur antérieur lève une des hypothèques qui pèsent sur le futur, son caractère modal d'incertitude. Il apparaît comme une déformation de son mode d'existence virtuel – qui, du même coup, garantissait son ouverture à l'imaginaire. Et c'est ainsi, également, qu'il rejoint la rationalité dystopique. Raphaël Horrein, qui a étudié l'univers fictionnel des utopies et des dystopies dans la perspective du panoptisme et de la surveillance⁵ cite Clément Dessy et Valérie Stiénon, qui notent que cette rationalité dystopique permet de « cerner un non-encore-présent qui pourrait s'avérer déjà-là »⁶ (nous soulignons).

4. Futur, avenir et futur antérieur

Cette conception d'un avenir d'ores et déjà accompli, soumis à un Destinateur qui en aura déterminé l'état une fois pour toutes, éclaire la distinction que fait Bruno Latour entre « futur » et « avenir ». Pour lui, le *futur*, c'est ce que le sujet humain « peut construire », ce qui « prend la forme d'un projet », et ce qui est orienté vers un but. C'est l'espace du sujet assumé, doté d'une visée téléologique. Alors que l'*avenir* est selon cet auteur « sous-tendu par une vision déterministe » : c'est ce qui ne peut pas ne pas arriver. Comme le commente Raphaël Horrein qui rend compte de cette distinction latourienne et la prend en charge dans sa propre recherche, le syntagme « à »-« venir », qui est à l'origine étymologique du mot, indique bien sa double modalisation de nécessité et d'obligation. L'avenir est, comme il l'écrit, ce « qui vient à nous logiquement et inéluctablement »⁷. Les modalités déontique du /devoir être/ et aléthique du /ne pas pouvoir ne pas être/ se conjuguent et se renforcent l'une l'autre pour le définir. Dans cet univers, le sujet a perdu toute autonomie, il est impérativement soumis à l'avenir qui l'emporte et qui façonnera son devenir.

Une telle distinction, bien entendu, peut se discuter. On pourrait considérer que l'avenir ajoute au futur l'actantialité, qu'il repose même sur une actantialisation du futur. L'usage semble nous dire que l'avenir se rapporte à la personne. Ne dit-on pas de tel ou tel politique qu'il n'a plus d'avenir, ne prédit-on pas à cet étudiant un bel avenir... ? L'avenir n'est-il pas ce qui est à la charge du Destinateur – ce qui nous met entre les mains de la Providence ? L'avenir serait donc un futur incarné ou, à tout le moins, subjectivé. Car, envisagé en lui-même, le futur concernerait plus abstraitement l'absolu du présent qu'il étire, il serait la marque d'une opération de repérage que recouvre d'ailleurs, pour la confirmer l'aspectualité qui le sensibilise : le futur est immédiat, il est lointain, etc. Et pourtant, l'interprétation de Bruno Latour, si logique au regard de la structure morpho-syntaxique et modale du mot « à-venir », est aussi fondée sur une parenté et une ascendance dans la culture du langage et dans l'histoire spirituelle.

En ce qui concerne la parenté, il est facile, pour un sémioticien, de mettre en relation cette distinction entre futur projeté et avenir subi avec la théorie des instances énonçantes développée par Jean-Claude Coquet (2007)⁸. Sa distinction entre non-sujet et sujet recouvre pour une bonne part celle de l'avenir et du futur selon Latour, tout en faisant apparaître ses potentielles contradictions. Le non-sujet est celui qui peut énoncer, il affirme, mais en automate, mécaniquement, soumis à l'instance supérieure d'un tiers-actant : il est privé de jugement et, partant, d'autonomie. Il serait, selon l'acception de Latour, l'actant de l'avenir, soumis à la fatalité tragique du « quoiqu'il fasse ». Au sujet, en revanche, serait réservé l'acte d'assomption : il est celui qui énonce et qui s'énonce, celui qui assume son propre jugement. Le sujet serait l'instance du futur (cf. « le futur radieux », slogan utopiste des sociétés communistes). Or, on peut aussi considérer que, inversement, si on écoute la leçon de la phraséologie

⁵ Raphaël Horrein, *Panopticons, fictions, actualités. Sémiotique de la surveillance, entre littérature et discours social*, Thèse de doctorat, Paris 8, février 2020.

⁶ Cité par R. Horrein, *op. cit.*, pp. 62-63.

⁷ *Ibid.* p. 63.

⁸ Voir particulièrement, dans *Phusis et logos* (2007) la première partie, « Les instances énonçantes », pp. 13-108.



figée, le sujet est celui qui a la maîtrise de son « avenir » (cf. le dicton : « l'avenir appartient aux ambitieux ! »), et le non-sujet est celui qui se soumet aux aléas du futur (cf. l'énoncé de soumission au Temps : « on ne connaît ni le jour, ni l'heure... »).

Peut-être, pour dénouer ce débat, peut-on en effet se tourner vers l'histoire spirituelle. La distinction futur / avenir, dans son acception latourienne, semble en effet l'héritière d'une autre célèbre distinction, celle qui opposa à l'époque de la Réforme et de la contre-Réforme les deux théories de la grâce : d'un côté, les tenants de la « grâce efficace » et de l'autre, les défenseurs de la « grâce suffisante ». Selon les premiers (les Réformés, Port Royal, les Jansénistes), la grâce donnée par Dieu aux hommes, avant même leur naissance, conditionne leur salut, c'est-à-dire leur accès ou non au Paradis, indépendamment de leurs actions et de leurs mérites terrestres : c'est en cela qu'elle est efficace : l'*avenir* de chacun est tout tracé. Le tragique de la condition humaine est dans cette soumission absolue au Destinateur de la prédestination. A l'inverse, les Jésuites défendaient la théorie de la grâce suffisante, laissant à l'homme la possibilité, selon ses mérites et ses œuvres réalisées sur terre, d'augmenter ou de diminuer ses chances d'accès au Paradis : l'espace du libre-arbitre qui lui est laissé est celui de son projet, de sa liberté et de sa valeur : il a le *futur* entre ses mains. La deuxième Lettre des *Provinciales* de Blaise Pascal (1657) fut au cœur de cette polémique théologique.

Le futur antérieur aujourd'hui pencherait donc clairement du côté de l'à-venir, perçu comme menace inexorable. Le futur antérieur encapsule le cri adressé au Destinateur – non pas divin en l'occurrence, mais bien humain : les générations antérieures l'incarnent, responsables de l'impact des actions humaines sur la nature jusqu'à en rendre irréversible la dégradation, inéluctable le dénouement fatal et, par conséquent, le destin tragique qui concerne l'humanité toute entière.

On peut ainsi, cavalièrement, résumer les quelques opérations sémiotiques sous-jacentes au futur antérieur – qu'on devrait appeler, si on suivait la proposition définitionnelle de Latour, « l'avenir antérieur » –, et qui coïncide mieux avec la portée politique de ce futur empêché qu'illustre le discours de Greta Thunberg et des générations dont elle est la porte-parole.

5. Conclusion

Pour achever ce parcours, et le résumer, nous pouvons indiquer quelques unes des pistes de réflexion sémiotique que peut impliquer, selon nous, cette appréhension du futur antérieur comme temporalité politique. Ces pistes, seulement esquissées ici, seraient bien entendu à défricher plus avant, car le message politique du futur antérieur comporte une dimension programmatique :

- La modalisation épistémique du futur, intensifiée structurellement en « certitude » par le futur antérieur, tend à se transformer peu à peu en modalisation aléthique : celle du « nécessaire », de l'« inévitable », de l'« inéluctable ». Un tel glissement modal, du fait de sa gradualité, est un titre de problème théorique.
- Cette modalisation est corrélée de façon paradoxale, on l'a vu, à celle de l'incertitude, du « peut-être », du « possible » ou du « probable », qui restitue au futur antérieur sa dimension de projection imaginaire. C'est à cette borne modale que se rattacherait la dimension passionnelle de l'inquiétude, de la hantise, de l'angoisse inscrite précisément dans le passé de cet avenir. Y aurait-il un champ narratif et passionnel propre au futur antérieur ? Dans cette perspective, le futur antérieur implique le temps narré. Il relèverait alors du temps « refiguré » selon la terminologie de Paul Ricœur dans « Le temps raconté », temps vécu par la refiguration de l'expérience temporelle à travers la médiation du récit. Quelles seraient alors les propriétés de cette refiguration particulière ?
- Enfin, troisième trait programmatique, l'usage politique du futur antérieur comporte une dimension axiologique qui devient pressante avec la problématique de la « responsabilité ». Celle-ci ouvre la possibilité d'une mise en scène à travers une épreuve narrative de sanction cognitive. On pourrait ainsi imaginer un scénario où Greta Thunberg donnerait un rendez-vous le 1^{er} janvier 2040 aux principaux dirigeants de la planète : elle aurait 37 ans, Emmanuel Macron 63, Jair Bolsonaro 85, Wladimir Poutine 88, Donald Trump 94, et mettrait une simple question à l'ordre du jour, pour cette date : « *Qu'aurez-vous fait pour la planète ?* » dans l'exercice de vos responsabilités.



Bibliographie

- Beauzee, N., 1765, article “Tems”, in D. Diderot, J. d’Alembert, a cura, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, etc.*, 1^e éd., vol. 9, édition de Paris (1751-1772).
- Bertrand, D., Fontanille, J., a cura, 2007, *Régimes sémiotiques de la temporalité. La flèche brisée du temps*, Paris, PUF.
- Cassin, B., a cura, 2004, *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Le Seuil & Le Robert.
- Ciszewska-Jankowska, E., 2014, *Le futur antérieur et ses emplois. Analyse contextuelle*, Katowice, Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego.
- Coquet, J.-C., 2007, *Phusis et logos. Une phénoménologie du langage*, Saint-Denis-Université Paris 8, PUV.
- Culioli, A., 1990, *Pour une linguistique de l’énonciation*, T. 1, Paris, Ophrys.
- Do-Hurinville, D., Abouda, L., 2019, “Le futur antérieur en français”, in *Langue française*, 1 (N° 201), pp. 5-12. (URL : <https://www.cairn-int.info/revue-langue-francaise-2019-1-page-5.htm>).
- Hammad, M., Avila Belloso, I., a cura, 1984, “Sémiotique et prospectivité”, in *Bulletin*, du Groupe de Recherches Sémio-Linguistiques, VII, 32, INALF-CNRS.
- Horrein, R., 2020, *Panopticons, Fictions, Actualités. Sémiotique de la surveillance, entre littérature et discours social*, Thèse de doctorat, Université Paris 8, février 2020 (à paraître).
- Kantorowicz, E., 1989, *Les Deux Corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge [The King’s two Bodies, Princeton, 1957]*, trad. fr. par J.-Ph. et N. Genet, Paris, Gallimard.
- Latour, B., 2012, *Enquête sur les modes d’existence. Une anthropologie des Modernes*, Paris, La Découverte.
- Latour, B., 2015, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte.
- Pascal, B., 1987 [1657], *Les Provinciales*, (Lettre II), édition de Michel Le Guern, Paris, Gallimard.
- Portine, H., 1996, “Beauzée et le futur antérieur : les axes du temps”, in *HEL-Histoire, Epistémologie, Langage*, N° thématique “L’esprit et le langage”, 18-2, pp. 7-27.
- Ricœur, P., 1985, “3. Le temps raconté”, *Temps et récit*, Paris, Seuil-Points, “Essais”, n° 229 (cf. vol. “1. L’intrigue et le récit historique”, Seuil, 1983 ; “2. La configuration dans le récit de fiction”, Seuil, 1984).
- Zilberberg, C., 2006, *Éléments de grammaire tensive*, Limoges, Pulim.